



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

| | |
|-------------------|-------------------------|
| Nombre de membres | |
| Effectif légal | Présents ou représentés |
| 39 | 38 dont 3 pouvoirs |

Date de convocation : **08 décembre 2023**Date d'affichage : **08 décembre 2023**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix-huit du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes d'Effiat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Marie-Noëlle DASSAUD (suppléante de Guillaume LAURENT), Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Jérôme GIBOIN (suppléant de Didier CHASSAIN), Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Patrick LAURENT (suppléant de Brigitte BILLEBAUD), Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLÈRE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER

Absents ayant donné un pouvoir :

Pierre LYAN a donné pouvoir à Stéphane BARDIN
Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT

Absents représentés :

Brigitte BILLEBAUD, Didier CHASSAIN, Guillaume LAURENT

Absents :

Roland GENESTIER

Secrétaire de séance : Marc CARRIAS

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2023-132 : INSTITUTIONS - CREATION D'UNE COMMISSION SANTE ET AFFAIRES
SOCIALES

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Du fait de la multiplication des sujets relatifs à la santé et au social, notamment avec le projet de création d'un CIAS, la commission n°6 « Enfance-Jeunesse, santé et aide à domicile » se verra sursollicitée dès 2024. Ainsi, il est proposé de constituer une nouvelle commission (n°10) pour traiter des sujets de santé et de tout ce qui relève de l'action sociale.

La commission n°6 verra son intitulé modifié en « Enfance et jeunesse », et recentrera ses travaux sur la politique d'enfance-jeunesse.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

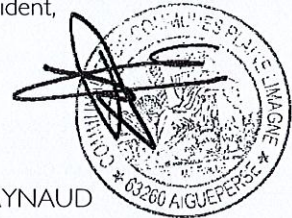
- de constituer une commission Santé et Affaires sociales (n°10) ;
- de dire que la liste des membres sera complétée au prochain conseil ;
- de recentrer les missions de la commission n°6 sur les questions d'enfance et de jeunesse ;
- de renommer la commission n°6 « Enfance-jeunesse »

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le président,



Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 19 décembre 2023

Le président,

